



**SOPRAGGLO**  
LONGROY

9 Route de Blangy  
76260 LONGROY  
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002039741		1ere Gachée : 12:43 (1) Quantité : 2.50 m3		Date : 26/11/2025 BPE2511187245		Zone : ZONE 01	
Client : LEFEVRE SI LEFEVRE SURGEL		Chantier : TOUFREVILI TOUFREVILLE SUR		Réf. commande(2) :		Véhicule : EK015AZ EK015AZ	
21 RUE DE LA VALLEE		21RUE DELA VALLEE				Chauffeur : HERVE HUE	
76 TOUFREVILLE SUR EU		76 TOUFREVILLE SUR EU				Transport :	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle				DECHARGEMENT debut fin		CONSEILS DE SECURITE:	
DEPART chantier				RETOUR centrale		ATTENTE	
13:10				00:00		Quantite Origine : 8.50 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 2.50 m3	
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)	
823S4		BPS NF EN 206 A2/CN				Classe chlorure 0.40 %	
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEM II/C-M (S-L) 42,5 NCP1 NF				308		C 25/30	
Appellation commerciale : BPS C25/30 XF1(F) D12 S4 II42				Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 6°C	
Propriétés spécifiées :							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
M3 POMPE				SPHRE 3000 0.8 %		Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:				Signature:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée  
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié  
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm  
(4) contrôle de la résistance sur cubes.  
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.  
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.  
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.  
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN  
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non